

# infoSite

Proposition de site Natura 2000  
n° PC70 - Moyenne vallée  
de la Charente et Seugnes



Lettre d'information du site potentiel NATURA 2000 n° PC70 (FR5400-472)

n° 6 - décembre 2005

## ÉDITORIAL

# Moyenne vallée de la Charente et Seugnes

**V**ous venez de recevoir le n° 6 de la lettre d'information du site Natura 2000 "moyenne vallée de la Charente et Seugnes". En la parcourant, vous pourrez constater que la vie du site continue au travers d'actions qui, pour discrètes qu'elles soient, n'en sont pas moins efficaces. Elles démontrent une fois de plus l'implication des acteurs locaux. Cette démarche d'appropriation du projet est certainement celle qui doit être privilégiée. N'hésitez pas à faire part de vos remarques et suggestions à l'opérateur désigné. L'intégration éventuelle de celles-ci dans de futurs contrats est certainement la meilleure façon de mettre en valeur un site d'une richesse environnementale exceptionnelle. L'implication de tous les partenaires, qu'ils soient particuliers, collectivités ou associations, concrétisée au travers de la signature de ces nouveaux contrats "Natura 2000" ou C.A.D. est le gage d'une réussite partagée.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Antoine Prax ■

Sous-Préfet de Saintes, Président du Comité de Pilotage

## SOMMAIRE

Mise en œuvre du Docob : où en est-on ? .....	1
Boisements : bientôt des mesures contractuelles possibles .....	2
<b>Frayères à brochets : la restauration continue</b>	
Premiers résultats .....	3
<b>Restauration des pelouses calcaires de "chez Landart"</b>	
La commune de Chérac s'engage .....	3
<b>Découverte de deux espèces nouvelles.</b>	
La Grande Mulette et la Cordulie splendide .....	4
<b>Tableau de bord des actions</b> .....	5
<b>Des OLAE vers les CAD : quel bilan ?</b> .....	7
<b>Pièges-cages à ragondins</b>	
Avec une trappe d'échappement spéciale Vison d'Europe, c'est mieux ! ...	7
<b>La Jussie, fléau végétal</b>	
Une exposition itinérante .....	8
<b>Nouveauté</b>	
La "circulaire incidences" .....	8

## MISE EN ŒUVRE DU DOCOB, OÙ EN EST-ON ?

**D**éveloppement des Contrats Natura 2000 dans le domaine privé et aide aux bénéficiaires pour monter leur contrat, participation à la transition des OLAE vers les CAD dans le domaine agricole, poursuite des actions engagées en matière de gestion ou de restauration de frayères et de pelouses calcaires, réflexion sur les mesures contractuelles possibles et finançables en milieu forestiers, réponse aux sollicitations - heureusement de plus en plus nombreuses - qui émanent des élus ou des usagers du site en matière de conseils techniques en environnement... tels sont les multiples éléments qui constituent le quotidien du coordinateur pour la mise en œuvre du Docob. Le tableau de bord des actions (voir en pages centrales) reprend la liste totale des actions

des Document d'Objectifs des 2 secteurs et montre leur état d'avancement en décembre 2005.

### Déjà deux Contrats Natura 2000 signés

La lettre Infosite n°5 vous annonçait en sept. 03 la création très prochaine des Contrats Natura 2000. C'est chose faite, et déjà deux propriétaires privés ont signé un contrat.

Le premier concerne une prairie naturelle que le propriétaire s'est engagé à faire faucher par un prestataire de service (agriculteur local) de manière favorable au Râle des genêts : cet oiseau menacé de disparition à l'échelle mondiale construit son nid au sol dans les prairies de fauche de la vallée et voit ses oeufs écrasés ou ses

poussins déchiétés par les faucheuses lorsque la fauche intervient trop tôt en saison. Parfois même les adultes n'y survivent pas. Grâce à une fauche retardée au 1er juillet, couplée aux modalités de fauche "sympa" (fauche centrifuge à vitesse ralentie, barre de coupe légèrement surélevée) et au maintien systématique d'une "bande refuge" en bord de parcelle, le Râle des genêts aura ainsi de meilleures chances de mener à bien sa reproduction sur ces 2.5 ha sous contrat.

Le second contrat concerne la gestion d'une mégaphorbiaie également utilisée comme frayère par le Brochet, et dont végétation et niveaux d'eau seront désormais gérés pour la flore et la reproduction du brochet. Quoique de faible surface, cette mégaphorbiaie présente plusieurs autres intérêt biologiques tels que diverses libellules rares et sa fréquentation par la Loutre et le Vison d'Europe.

D'autres contrats sont en cours de préparation, notamment en pelouse calcaire sur la commune de Chérac, qui vous seront présentés dans le prochain numéro d'INFOSITE.

**Vous êtes un propriétaire privé, une collectivité, une association... et vous possédez une prairie naturelle, une roselière ou une parcelle dans la vallée de la Charente, de la Seugne, du Coran, ou dans le marais de l'Anglade ? Peut-être pouvez-vous également participer à la préservation de la faune et de la flore menacées qui font le patrimoine de votre vallée !** En effet, le Document d'objectifs préconise des modalités de gestion respectueuses de l'environnement. A la demande du propriétaire, de ses mandataires, ou de tout ayant-droit d'une parcelle incluse dans le site Natura 2000, ces mesures peuvent faire l'objet d'un contrat passé entre l'Etat et lui. Ce contrat droit à une rémunération compensatoire en contrepartie des engagements souscrits. Il a une durée minimale de 5 ans renouvelable (possibilité de contrats plus longs en forêt par exemple). Vous pouvez peut-être en bénéficier et agir ainsi pour le bien de votre environnement et de votre cadre de vie. Retrouvez toutes les infos dans INFOSITE n°5, téléchargeable sur <http://www.lpo.fr/etudes/natura2000/index.shtml>, et n'hésitez pas à m'appeler pour obtenir des compléments.

Et pour 2006 ?

L'année 2006 s'annonce sous de bons auspices. Il est prévu, budgets à la clef :

## BOISEMENTS

# Bientôt des mesures contractuelles possibles

Elaboré depuis déjà quelques mois, le catalogue national des mesures forestières éligibles au titre de Natura 2000 a été validé, puis envoyé aux Directions Régionales de l'Environnement pour que ces dernières l'adaptent aux contextes locaux. Durant cet été, un groupe de travail réunissant l'ensemble des partenaires de Poitou-Charentes, concernés par la forêt (propriétaires, administrations, exploitants, scientifiques, etc) a travaillé à l'étude puis à la rédaction des cahiers des charges régionalisés, jugés accepta-

- que contiennent bien sûr les actions en cours (frayères à brochets, pelouses calcaires avec la signature du Contrat Natura 2000 en cours, essai de développement d'une gestion de la végétation en marais de l'Anglade...)

- que dans la continuité des actions "Vison", LPO et Mission Vison d'Europe réalisent le diagnostic des ponts pour identifier d'éventuelles zones à risques de collision et les aménagements à y faire pour les réduire ;

- que, suite à la parution le 14 oct. 05, de l'arrêté "mesures de gestion des sites Natura 2000 en milieu forestier" la réflexion permette enfin d'aboutir à des actions contractuelles dans ces milieux ;

- qu'au rang des actions nouvelles, soient enfin développées plusieurs opérations de sensibilisation du public et des usagers : des articles d'information et de sensibilisation seront régulièrement proposés aux communes pour leurs bulletins municipaux (1p. max), une exposition itinérante en 3 panneaux sera réalisée sur le thème de la flore et la faune de votre site Natura 2000, ainsi que des animations scolaires, et un premier travail de réflexion (groupe de réflexion à créer) sur une forme de signalétique routière et communale à la demande de plusieurs communes du site.

Bien sûr, la mission d'animation, de conseil, de coordination assurée par la LPO se poursuit : vous êtes nombreux à me contacter chaque année pour des questions techniques, biologiques, ou tout simplement des conseils. Je me tiens à votre disposition.

Emmanuelle CHAMPION

Tél. 05 46 82 12 34



Le Râle des genêts : oiseau menacé de disparition à l'échelle planétaire.

PHOTO EMILIE BARBELETTE



pose de nichoirs à chauve souris... Le développement d'îlots de vieillissement, l'ouverture de clairières, la conservation de bois mort et d'arbres à cavités sont des opérations éligibles.

Il faut se féliciter que les efforts demandés aux propriétaires, en faveur de l'environnement, et en complément de leur gestion forestière traditionnelle, soient désormais compensés

financièrement. Le Préfet de région a signé l'arrêté nécessaire en début d'automne, chacun a donc désormais la faculté de s'engager très concrètement dans la démarche de gestion environnementale des habitats, sur tous les sites Natura 2000 validés.

Alain PERSUY  
CRPF Poitou-Charentes

## FRAYÈRES À BROCHETS : LA RESTAURATION CONTINUE

### Premiers résultats

Cette année le déficit pluviométrique de l'hiver 04-05 a entraîné des niveaux d'eau relativement faibles sur l'ensemble du réseau hydraulique du département. Ces faibles niveaux n'ont pas permis un fonctionnement optimum des zones de frayères pour le Brochet : en général, la reproduction a eu lieu mais les zones favorables étaient beaucoup plus restreintes et la survie des alevins plus délicate.

Néanmoins, l'année ne nous a pas empêché de poursuivre les actions de réhabilitation et de restauration de zones supplémentaires : la plupart des sites ont fait l'objet des mesures de gestion et de suivi habituelles.

De plus, au niveau de la prairie de Saint Sorlin à Saintes, la fédération de pêche est intervenue sur deux parcelles, dont une qui a fait l'objet d'une acquisition foncière. Il s'agit d'une mégaphorbiaie, où le niveau d'eau est très dépendant du canal de la Charente situé à proximité. Des aménagements hydrauliques (créations de rigoles,

Confection de l'ouvrage de gestion des niveaux sur la mégaphorbiaie.



curage de fossés) et des ouvrages de gestion des niveaux d'eau y ont été réalisés et permettront de maintenir un niveau compatible avec la remontée de

générateurs et le développement des alevins. Le reste de l'année cette mégaphorbiaie constitue une zone humide accueillante et d'un fort intérêt environnemental. **En outre, cette mégaphorbiaie est en train de faire l'objet de la signature de notre premier (et non le dernier !) Contrat Natura 2000.**

A proximité, la fédération est intervenue au sein du projet "création d'un espace nature" sur la prairie du Maine et de la Palue. Dans ce contexte, les travaux menés ont été de nature multiple : curage, création de risbermes, aménagement de platières, restauration et création de têtards, réhabilitation des connectivités hydraulique et piscicole, etc. D'autres travaux de même nature devraient se poursuivre en 2006 sur ces prairies...

Quant aux deux marais du site, c'est à dire le marais de l'Anglade et celui du moulin de Rouanne; les démarches d'acquisition foncières se sont finalisées. Au niveau du moulin de Rouanne, l'étiage prolongé de cette année a permis la réalisation de travaux conséquents de bûcheronnage et de débroussaillage.

Pour l'Anglade, le même type de travaux est à envisager dans l'urgence à la vue de la vitesse de fermeture du milieu. Mais ce type d'intervention doit être menée de concert avec l'ensemble des propriétaires sur une zone homogène prioritaire : c'est l'un des objectifs de l'année 2006.

Pour résumer 2005, le manque d'eau a malmené les peuplements piscicoles, mais nos travaux se sont tout de même poursuivis pour soutenir à l'avenir leur reproduction et leur maintien.

Sylvain LAVAUUR  
Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques - 17

## RESTAURATION DES PELOUSES CALCAIRES DE "CHEZ LANDART"

### La commune de Chérac s'engage

Les pelouses calcaires des bords de la Charente, sur la commune de Chérac et de St Laurent de Cognac, font partie du site Natura 2000 n°70 "Moyenne Vallée de la Charente". Leur intérêt paysager et biologique est indéniable :

- pelouse calcaire ouverte sur la Charente sur 15 ha
- présence de la Crapaudine de Guillon et l'Astragale de Montpellier, plantes protégées au niveau régional
- et plusieurs habitats rares en Europe : Pelouses sur dalle

calcaire (34.11) et pelouses très sèches (34.33). Ces milieux sont, de plus, complémentaires à la vallée inondable de la Charente toute proche.

Ces pelouses sont à différents stades d'entretien, certaines pâturées, d'autres abandonnées. Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CREN), avec l'appui de la Ligue pour la Protection des Oiseaux coordinatrice de la mise en

œuvre du Docob Natura 2000 en mission déléguée de l'Etat, a donc rencontré les propriétaires des pelouses pour leur proposer diverses modalités de conventionnement afin d'entretenir leurs parcelles. Après plusieurs mois de discussion, le maire de Chérac a souhaité se lancer dans l'aventure. Après l'accord du conseil municipal, un bail civil de 8 ans a été signé entre le Maire et la présidente du CREN, le 16 novembre 2005, pour environ 1 ha.

Les objectifs sont d'entretenir les chaumes non enfrichés (environ 0,30 ha), de maintenir les haies actuelles protégeant les habitations et jardins du village "Chez Landart", faire découvrir aux enfants de l'école cette nature particulière...

Fin novembre, des travaux de débroussaillage ont eu lieu afin de limiter les buissons et ronciers dans les pelouses et maintenir les arbres et arbustes en périphérie des chaumes. Ce travail réalisé par le Centre d'Aide par le Travail de la Vigerie à St-Savinien aura duré une semaine. Un contrat Natura 2000 sera signé en 2006 entre le Conservatoire d'espaces naturels et l'Etat pour pérenniser l'entretien de ces parcelles.

Olivier ALLENOU  
CREN Poitou-Charentes



29 novembre 2005 : chantier de débroussaillage initial réalisé par le CAT sous la surveillance du CREN.

## DÉCOUVERTE DE DEUX ESPÈCES NOUVELLES

### La Grande Mulette et la Cordulie splendide

De récentes prospections naturalistes effectuées le long des cours d'eau de Charente-Maritime ont permis la découverte de deux espèces d'intérêt communautaire de très haute valeur patrimoniale : la Grande Mulette *Pseudunio auricularius* (bivalve aquatique) et la Cordulie splendide *Macromia splendens* (libellule).

La Grande Mulette est un des invertébrés les plus menacés au monde, qui fait l'objet d'un plan d'action européen (Araujo et Ramos, 2000). Elle était jusqu'à récemment considérée comme éteinte dans toute son aire de répartition (Europe de l'Ouest) et fût redécouverte en quelques points dans le bassin de l'Ebre, puis celui de la Loire. Les prospections récentes ont permis de prouver sa présence dans la Charente et la Dronne. Les localités ne sont pas précisées pour éviter tout risque de pillage.



La Grande Mulette, un des invertébrés les plus menacés au monde.

La Cordulie splendide est une des plus belles libellules de France. Cet odonate, qui n'est connu que du sud de la France et de la péninsule ibérique, avait été observé en 1868 par Jean Delamain aux environs de Jarnac en Charente. Depuis 136 ans, plus personne n'avait retrouvé

La Cordulie splendide, redécouverte en Charente après 136 ans d'absence.



ce rare insecte, ni sur la Charente, ni dans la région. C'est dans le cadre de l'inventaire régional des libellules du Poitou-Charentes que nous l'avons retrouvée et que nous avons pu prouver sa reproduction sur la Charente, la Dronne ainsi que le Lary (site Natura 2000 FR 542010).

Au même titre que le Vison d'Europe, ces deux espèces gravement menacées méritent une attention toute particulière ainsi que des études complémentaires pour déterminer leur statut de conservation local et pouvoir efficacement intégrer leur préservation à la politique régionale, nationale et européenne de protection, ainsi que leur prise en compte dans les projets locaux.

Philippe JOURDE  
Ligue pour la Protection des Oiseaux



# Tableau de bord des actions

Légende: A = agriculture, B = Boisements, E = Eau, T = Tourisme, S=Suivis, MO=Mise en Œuvre.

Avancement : Terminé En cours Amorcé Non commencé

## SECTEUR 1 (Docob validé 04-06-1998)

### Agriculture

[1]A1	Mise en cohérence des politiques agricoles : PAC, LOA...	-	DDAF	Ø
[1]A2	Plan d'action agricole site expérimental : CTE biodiversité	Commencé	DDAF	à définir
[1]A3	Etendre périm. d'éligibilité Fonds Structuraux au périmètre expérimental	-	DDAF	Ø
[1]A4	Etendre le périmètre "Zone défavorisée" au site expérimental	-	DDAF	Ø
[1]A5	Diagnostic de zone et d'exploitations du site expérimental	FINI 2001	DDAF, Ch.Agr.	55 000F total
[1]A6	OLAE Charente - Seugne	En cours 1998-2003	Ch.d'Agr.	677 600F/an 5ans
[1]A7	Jachères faune sauvage	ABANDONNE ?	DDAF	30 000F/an
[1]A8	Conventions "gestion des espaces rivières et zones humides" avec l'Agence de l'Eau	-	Collectivités	500000F/an (400ha)
[1]A9	Convention de gestion pelouse sèche "Chez Landart"	EN COURS	Propriétaire, CREN	140 000F + secteur 2
[1]A10	Augmenter la dotation financière aux mesures agri-environnementales	+ 20% MAE en site N2000	Etat	cf. CTE
[1]A11	Développer un système d'aide spécifique au site désigné au titre de la directive Habitats : Contrats Natura 2000 (hors SAU), bonus Natura 2000 de 20% aux mesures agri-environnementales (en SAU)	EN COURS	Courcoury	2-3 000 000F/an
[1]A12	Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable	-	DDAF	500000-1000000F
[1]A13	Maîtrise d'usage ou foncière	EN COURS	Coll.-proprios	142000000F / 3 ans
[1]V1	Plaquette d'information Document d'Objectifs	FINI 1998	LPO	60 000F

### Forêt/boisements

[1]B1	Harmoniser la politique forestière (ORP, ORF, d'attribution aides publiques...)	-	DDAF	Ø
[1]B2	Schéma concerté d'évolution des boisements	COMMENCE	CRPF-DDAF	60 à 80 000F total
[1]B3	Volet 1 (CRPF) : Etude typ. des stations forestières (potentialités sols)	FINI 2001	CRPF	50 000F
[1]B3	Volet 2 (LPO) : Etude typ. des stations forestières (carto affinée, pot' biol)	FINI 2003	LPO	50 000F à revoir
[1]B4	Etude diversification productions forestières avec des essences indigènes	FINI 2001 (cf. B3.1)	CRPF	Ø
[1]B5	Mesures sylvo-environnementales "frénaie alluviale" (300ha)	EN COURS (cf. A11)	CRPF	50 000F/an / 15ans
[1]B6	Conventions "gestion ripisylvines" avec l'Agence de l'Eau	-	Collectivités	500000F/an (400ha)
[1]B7	Faisabilité d'un regroupement de propriétaires en frénais alluviale	ANNULE	CRPF-Ch.Agr.	1350 000F sur 2ans
[1]B8	Mesures sylvo-environnementales "peuplerales"	EN COURS (cf. A11)	CRPF	50 à 100 000F total
[1]B9	Maîtrise d'usage ou foncière	EN COURS (cf. A13)	Coll.-proprios	142 000 000F/5 ans
[1]B10	Plaquette d'information / pratiques de gestion forestière - caractère inondable	-	CRPF	31 000F total

### Tourisme et loisirs

[1]T1	Charte de qualité de l'accueil du tourisme en Val de Charente et Seugnes	-	Collectivités	T1+T2 : 150 000F
[1]T2	Schéma concerté intercommunal valorisation et développement des activités	-	Collectivités	T1+T2 : 150 000F
[1]T3	Labellisation activités touristiques respectueuses patrimoine nat. remarquable	-	Dépt, Région	à étudier
[1]T4	Intégration patrimoine naturel dans plans de randonnée/découverte concertés	-	Prof. tourisme	100 000F total
[1]T5	Documents promotion général site, patrimoine naturel, actions préservation	-	Dépt, Région	31 000F total

### Eau, milieux aquatiques, et hydrosystème

[1]E1,2,3	Mise en œuvre mesures SDAGE A-Gar. intégrant recommandations Docob	-	DRE/DDAF-ARC	cf. SAGE en projet
[1]E4	SAGE Seugne	Bloqué	id.	cf. SAGE en projet
[1]E5	SAGE Charente	-	id.	cf. SAGE en projet
[1]E6	"Cahier des charges" concerté pour entretien berges et lit : fleuve Charente	EN COURS (cf. A11)	Collectivités	cf. SAGE en projet
[1]E7	"Cahier des charges" concerté pour entretien berges et lit : Seugne	EN COURS (cf. A11)	Collectivités	cf. SAGE en projet
[1]E8	Entretien collectif des berges de la Seugne	EN COURS (cf. A11)	Collectivités	cf. SAGE en projet
[1]E9	Aménagements franchissement ouvrages hydrauliques / poissons migrateurs	EN COURS (cf. A11)	FDPMA	cf. SAGE en projet
[1]E10	Maintenir ou restaurer les sites de frayères (lit majeur, lit mineur)	SECONDS TRAVAUX	FDPMA	1 070 000F
[1]E11	Plans de gestion piscicole	FINI	FDPMA	cf. SAGE en projet
[1]E12	Prendre en compte Vison d'Europe / campagnes de lutte contre Ragondins	EN COURS (cf. A11)	FDC	Ø
[1]E13	Intégrer la Charente et la Seugne à l'inventaire des "axes bleus"	-	FDPMA	cf. SAGE en projet
[1]E14	Plaquette valorisation / information : rôle site / gestion de la ressource en eau	-	Agence Eau	97 000F total
[1]E15	Observatoire de la zone humide (Agence de l'Eau) : partenariat banque de données, convention...	-	Agence Eau	à définir

### Evaluation des résultats

[1]MO1	Observatoire du Document d'Objectifs et de sa mise en œuvre	CONTINU	Opérateur local	-
[1]MO2	Pérenniser le Comité de Pilotage local et son rôle	CONTINU	Préfecture	cf. MO1
[1]MO3	Rapport d'activités et mise à jour	CONTINU	Opérateur local	cf. MO1
[1]MO4	Mise au point méthodologie d'évaluation des nouveaux projets	CADUQUE (cf. décret "Etudes d'inc. N2000)	Comité de pilotage - Etat	100 000F total
[1]S1	Suivis d'indicateurs socio-économiques	-	DDAF-Ch.-ADASEA	définir selon critères
[1]S2	Suivi cartographique général (habitats, usage du sol)	EN COURS	LPO	30000F + SIG
[1]S3	Suivi cartographique habitats naturels prioritaires	FINI	LPO	70 000F 1x/6ans
[1]S4	Suivis d'indicateurs état de conservation de 4 habitats naturels à forte dynamique d'évolution	FINI	LPO	70 000F 1x/6 ans
[1]S5	Suivis espèces indic. état de conservation habitats naturels et d'espèces	FINI	LPO	50 000F 1x/6 ans
[1]S6	Compléments d'inventaires annexe II DH (10 espèces à rechercher)	FINI	LPO	20 000F 1x/6 ans

# Tableau de bord des actions

Légende: A=agriculture, B=Boisements, E=Eau, T=Tourisme, S=Suivis, MO=Mise en Œuvre.

Avancement : Terminé En cours Amorcé Non commencé

## SECTEUR 2 (Docob validé 11-10-2001)

### Agriculture

[2]A1	Cohérence des politiques agricoles		tous part. agri	Ø
[2]A2(1)	Etude Multidimensionnelle de Territoire : volet agri & socio-économique	ABANDONNE	Chambre d'Agri.	122 625 F
[2]A2(2)	Etude Multidimensionnelle de Territoire : volet environnemental		LPO	150 000 F
[2]A3	Mise en place de CTE, MAE, MAE hors CTE...	TERMINE	Chambre d'Agri	selon résultats A2 (1 500 000/an ? max)
[2]A4	Mise en place de Contrats Natura 2000	EN COURS (cf. [1]A11 / [1]A13)	ME, DIREN	selon résultats A2 (700 000 F/an ? max)
[2]A5	Formation des exploitants agricoles		tous part. envt	30 000 F
[2]A6	Restauration-entretien du Coteau calcaire "Chez Chaussat-Douzliès"	EN COURS (cf. [1]A9)	CREN, proprios	223 000 F

### Forêt/boisements

[2]B1(1)	Gestion biologique basse vallée Bramet : Etude de faisabilité		CREN + FDPMA	70 000 F
[2]B1(2)	Gestion biologique basse vallée Bramet : Mise en œuvre + contrats		CREN	selon résultats B1 (1)

### Eau, fleuve, affluents, fossés

[2]E1	Prise en compte des éléments "Natura 2000" dans les projets de SAGE, Charte, SD... à l'échelle du val de Charente		CLE, IIFC-ETPB...	Ø
[2]E2	Gestion vég berges & rivulaire Charente : validation cahier des charges existants mis en œuvre par les partenaires du département 16	EN COURS (cf. [1]A11)	DDE, CDC Cognac	Ø
[2]E3	Formation Equipes d'entretien (dépt 16+17) : ajout module "dir. Habitats"		Synd. Rivière, Dépt, Coll. territ...	8 000 F / session
[2]E4	Analyse foncière/réglementaire / gestion berges Charente		Synd. Rivière, Dépt, Coll. territ...	50 000 F? (à déf. avec MO)
[2]E5	Chantiers expérimentaux de restauration (5km à 100-1000F/m.l) & entretien (10km à 20F/m.l) des berges en techniques douces (dépt 17)		Dépt, DDE, Synd. Rivière...	2 700 000 F (Hypothèse moyenne)
[2]E6	Encourager l'adoption d'un Cahier des charges de gestion végétation berges / rivulaire des fossés par partenaires de l'entretien		AF ou collectivités	Selon communes
[2]E7	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	EN COURS (cf. [1]A11)	AF ou collectivités	A définir si pb apparaît
[2]E8	Information - formation / esp. exotiques envahissantes à l'occasion du Docob (CP, réunions des GW...) + 5 jours de formation / communes	EN COURS (cf. [1]A11)	UNIMA ou autres partenaires	(5j form : 15 000 F)
[2]E9	Demande de mise en œuvre d'un plan d'actions Fleuve-Berges		Dépt, IIFC...	Ø
[2]E10	Prise en compte sensibilité Vison d'Europe dans les programmes en cours de lutte contre les ragondins	EN COURS (cf. [1]A11)	tous part. lutte Ragondins	Ø

### Tourisme et loisirs

[2]T1	Charte de qualité "Ervt & activités de tourisme/loisirs" : Elaboration		Synd. Pays, DERE	80 000 F
[2]T2	Charte de qualité "Ervt & act. de tourisme/loisirs" : Anim'-mise en œuvre		Synd. Pays, DERE	selon résultats T1
[2]T3	Sensibilisation partenaires Tourisme nautique / enjeux biologiques		Synd. Pays, DERE	Ø (simultané à T1/T2)
[2]T4	Sensibilisation usagers du tourisme / enjeux biologiques : création d'outils pédagogiques plaquette + 1 panneau + vidéo 10' (PAD)		CDC, Synd. Pays, DERE, IIFC...	290 000 F
[2]T5	Valorisation patrimoine naturel vallée dans les projets locaux	EN COURS (cf. [1]A11)	Communes, CDC, SP...	selon projets
[2]T6	Mise en cohérence de la signalétique pédagogique		id.	selon projets
[2]T7	Création expo itinérante / patrimoine naturel de la vallée (dont DH)		id.	250 000 F
[2]T8	Replantation de haies sur l'île Marteau (Dépt 16)		CDC Cognac + proprios + communes	selon diagnostic initial

### Evaluation des résultats - Mise en œuvre du Document d'Objectifs

[2]S1	Suivi d'indicateurs technico-économiques		MO des actions	inclus dans budget global chaque action
[2]S2	Suivi cartographique général du site (occ' du sol...)		LPO	60 000 F (1x/6ans)
[2]S3	Suivi des habitats d'intérêt communautaire (état de conservation)		LPO	A2(2) + Docob sect.1
[2]MO1	Pérenniser le Comité de Pilotage	CONTINU	Préfet	Ø
[2]MO2	Pérenniser les groupes de travail	CONTINU	Préfet	Ø
[2]MO3	Pérenniser la lettre d'information INFOSITE	CONTINU	LPO/DIREN/Préf et	25 000 F / an
[2]MO4	Rapports annuels d'activités et suivi général du Docob	CONTINU	LPO/DIREN	25 000 F / an
[2]MO5	Evaluation et mise à jour périodique du Docob		LPO/DIREN / CP	100 000 F (1x/6ans)



Les éleveurs du secteur ont pu souscrire des contrats sur les prairies permanentes à partir de 1998 : l'OLAE Charente Seugne a démarré fin 98. Le périmètre allait de la limite du département à Saintes et St Vaize sur la Charente et jusqu'à Pons sur la Seugne. La partie aval du site faisait partie de l'OLAE Tonnay-Charente renouvelée la même année. La pé-

	BILAN OLAE Charente Seugne (1998)	BILAN CAD (2004-2005)
Niveau 1	964 ha	563 ha dont 22 hors périmètre
Niveau 2	398 ha	692 ha dont 18 hors périmètre
Niveau 3	28 ha	290 ha dont 37 hors périmètre
TOTAL	1390 ha	42 bénéficiaires

riode de souscription allait du 1/10/98 au 1/10/2000, pour un engagement de 5ans. Il n'y a donc quasiment pas eu de CTE (contrat territorial d'exploitation), les renouvellements se font directement en CAD (contrat d'agriculture durable). Au total, ce sont donc 1.545 ha qui ont été contractualisés en CAD, répartis en 70 contrats, contre 1.390 ha (42 bénéficiaires) pour l'OLAE en 1998. L'ensemble des dossiers a bénéficié de la marge N2000 pour les parcelles situées dans le périmètre (+20%). Pour comparaison, sur ce secteur, la SAU (Surface Agricole Utile) totale a été estimée à 3.859 ha (source : PAC 2004). Le renouvellement se fait donc bien avec des surfaces en plus sous contrat ; l'augmentation des niveaux de souscription a différentes raisons : recul des 5 années de contrat OLAE, augmentation des surfaces par exploitant avec des pratiques plus intensives, explications sur les cahiers des charges lors du montage du dossier et surtout discussion avec l'expert environnemental lors du diagnostic environnemental obligatoire pour souscrire un CAD.

Martine GERON  
ADASEA Saintes

## PIÈGES-CAGES À RAGONDINS

# Avec une trappe d'échappement pour le Vison d'Europe, c'est mieux !

En Charente-Maritime, la lutte contre le ragondin et le rat musqué se fait prioritairement par le piégeage et par le tir. Ce premier moyen de lutte se fait majoritairement par l'utilisation de "piège-cage" : en prenant les animaux vivants, ce piège est le plus sûr de tous les moyens de lutte. En effet, en cas de prise accidentelle d'animaux non ciblés, la libération se fait dans la matinée qui suit sa capture (la relève des cages est obligatoirement quotidienne). Aussi, l'intensification de la lutte contre le ragondin permet aussi de participer à la détection de la présence d'animaux discrets, tel le Vison d'Europe qui fréquente en effet encore les zones humides et les bords de cours d'eau de nos vallées.

Mais ce petit carnivore est en voie de disparition. En cause : une conjonction de facteurs défavorables ou accidentels (dégradation des habitats, destructions directes, expansion du Vison d'Amérique (espèce introduite), apparition de maladies...). Or, les captures fortuites dans les pièges-cage pourraient avoir un impact sur la population lorsqu'elles ont lieu pendant la période de mise bas et d'allaitement, car les femelles sont dans l'impossibilité momentanée de nourrir leurs jeunes, qui peuvent donc périr si elles ne sont pas relâchées immédiatement.

Pour palier à ce problème, il est préconisé de mettre en place une trappe d'échappement. Un trou de 5 cm x 5 cm, placé sur le côté de la cage permet effectivement la fuite des visons. Il est parfois muni d'un clapet qui peut être maintenu fermé en dehors des périodes à risque pour le Vison par exemple. Ce système est déjà largement répandu dans la plupart des départements concernés, en particulier en Charente où tous les partenaires de la lutte sont en train de s'équiper en pièges adaptés, financés en sites Natura 2000 par les budgets Natura 2000. La partie Charentaise du site "Moyenne vallée de la Charente & Seugnes" est donc ainsi équipée. En Charente-maritime, une autre solution est actuellement à l'étude : des essais sont effectués sur la mise en place de trappe sur le haut du piège (et non sur le côté). Ainsi, la trappe serait beaucoup moins accessible aux rats musqués qui tentent de s'échapper (risque de mutilation) tout en restant une voie d'échappement pour le vison.

Mr Jean-Eudes du Peuty - DDAF 17



Système testé en Charente-Maritime : la trappe est ménagée sur le dessus du piège.



Système utilisé en Charente : la trappe est munie d'un clapet pouvant être fermé durant les "saisons sans risque" pour le Vison.

# Une exposition itinérante

Dans le cadre de sa campagne de communication, visant à sensibiliser les usagers et les gestionnaires, sur la problématique des plantes aquatiques envahissantes, l'UNIMA a conçu une exposition sur ce thème, avec la participation financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne, de la Région Poitou-Charentes et du Département de la Charente-Maritime.

Cette plante aquatique originaire d'Amérique du sud, qui depuis quelques années fleurit nos cours d'eau et nos fossés de ses magnifiques fleurs jaunes, est en réalité un véritable fléau : elle prolifère très rapidement jusqu'à un recouvrement parfois total du cours d'eau. Un seul fragment de tige ou de racine suffit à l'implantation d'un nouveau pied, créant donc un nouveau foyer de colonisation.

Cette invasion détériore gravement la qualité de l'eau et asphyxie peu à peu toutes les surfaces en eau, au détriment des poissons, des invertébrés aquatiques et des plantes de nos rivières. Il est urgent de freiner son expansion. Pour cela, il est essentiel de :

- sensibiliser tous les usagers de l'eau, à l'enjeu économique et écologique qu'elle implique
- aider à mieux connaître cette plante ainsi que les moyens de lutte.

L'exposition réalisée par l'UNIMA se présente sous la forme de 8 panneaux plastifiés souples, roulés dans des tubes. Elle est transportable dans un véhicule de tourisme et s'installe facilement grâce à un système de pied et de tiges-support flexibles.

Nous vous invitons à utiliser largement cet outil et ainsi partici-

per à la lutte contre les plantes envahissantes. N'hésitez pas à la présenter dans vos locaux : tout organisme public (collectivités, syndicats...) ou privé (associations), peut faire une demande de prêt gratuit au près de l'UNIMA.

Delphine PELOUIN  
Chargée de mission Eau Environnement (UNIMA)  
Tél. 05 46 34 34 10



Jussie : sa beauté cache un véritable fléau végétal.

PHOTO CHRISTOPHE BOUCHER

## NOUVEAUTÉS : LA CIRCULAIRE "INCIDENCES"

### Le régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Le réseau Natura 2000 en France s'inscrit dans une politique de développement durable, ayant pour but de préserver la faune, la flore et les habitats naturels tout en permettant l'exercice d'activités socio-économiques indispensables au maintien des zones rurales et au développement des territoires.

Un développement durable passe par une appréciation fine des programmes et projets susceptibles d'affecter de façon notable ces espaces. Si ces derniers abritent des richesses naturelles d'intérêt communautaire, ne pas les détruire est légitime et il convient d'étudier, le plus en amont possible, la compatibilité des programmes et projets avec les objectifs de conservation. A cette fin, un régime d'évaluation des incidences a été prévu par l'article 6, paragraphe 3 et 4, de la directive "Habitats". Sa transposition en droit français a été achevée par les articles L.414-4 à L.414-7 et les articles R.\*214-25 et R.\*214-34 à R.\*214-39 du code de l'environnement.

Dans les sites Natura 2000, aucun régime nouveau d'autorisation ou d'approbation n'a été créé : la procédure d'évaluation des incidences s'insère le plus souvent dans les régimes d'évaluation existants : étude / notice d'impact, ou document d'incidences "loi sur l'eau".

Doit faire l'objet d'une étude d'incidences, tout programme ou projet, situé dans ou hors site Natura 2000, susceptible d'avoir un impact significatif sur des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site. Le dossier d'évaluation requiert un niveau important d'analyse des impacts et de définition des mesures de suppression et de réduction des effets dommageables, ainsi qu'un niveau de vigilance accru en matière de solutions alternatives / justification des projets / mesures de compensation.

Dans le cas où les atteintes restent significatives malgré les mesures de suppression / réduction des dommages, le projet est autorisé seulement s'il répond à trois exigences :

- il n'existe pas de solutions alternative,
- il est motivé par des raisons impératives d'intérêt public,
- des mesures compensatoires sont prises par le maître d'ouvrage pour assurer la cohérence du réseau Natura 2000.

A noter : si le projet affecte un habitat naturel ou une espèce d'intérêt communautaire prioritaire, il ne peut être autorisé que pour des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique. Il est recommandé aux maîtres d'ouvrage de se rapprocher des services de l'Etat compétents le plus en amont possible pour connaître et intégrer les enjeux particuliers aux secteurs de travaux concernés : c'est la clef d'un projet réussi !

Contact DIREN : Annabelle DÉSIÉ - Tél. 05 49 50 37 71



Directeur de publication : Michel METAIS  
Coordination-Conception : Emmanuelle Champion  
Réalisation, maquette : Linda SEVE - Service Editions LPO © 2005 - ED0512007LS  
Imprimé par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Labellisée Imprim'Vert  
Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes", sous l'autorité du sous-préfet de Saintes

